

# Règlement intérieur Bibliothèque de l'Ostau Bearnés

## I - Dispositions générales

**Art. 1 :** La bibliothèque de l'Ostau Bearnés est un service proposé afin de favoriser l'accès pour tous à la culture, à l'information et à la recherche documentaire.

**Art. 2 :** L'accès à la bibliothèque et à la consultation sur place sont libres, gratuits et ouverts à tous. La communication de certains documents peut, pour des raisons touchant aux exigences de conservation, relever de l'appréciation du bibliothécaire.

**Art. 3 :** La communication, la reproduction et le prêt des documents sont soumis à une inscription et une réglementation.

**Art. 4 :** Les responsables de la bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement les ressources de la bibliothèque.

## II- Inscriptions

**Art. 5 :** Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit

1/ Justifier de son identité et de son domicile (justificatif de moins de trois mois). Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé.

2/ S'acquitter d'une participation forfaitaire annuelle, fixée par le Conseil d'Administration de l'Ostau Bearnés, s'élevant à 5€ (gratuit pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA). Cette cotisation donnera droit à une carte nominative valable 1 an.

**Art. 6 :** Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite des parents ou responsables légaux

## III. Prêt

**Art. 7 :** Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits.

**Art. 8 :** Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

**Art. 9 :** La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, l'Ostau Bearnés se réserve le droit d'exclure certains documents du service de prêt, pour ne les laisser qu'en consultation sur place.

**Art. 10 :** L'utilisateur peut emprunter 2 ouvrages (livres et périodiques) à la fois pour une durée d'un mois maximum.

**Art. 11** : L'utilisateur devra, lors de son premier emprunt, déposer un chèque de caution de 50€, à titre de dépôt de garantie.

**Art. 12** : En cas de détérioration ou de perte des documents empruntés, l'utilisateur devra remplacer les ouvrages, ou à défaut, s'acquitter de la valeur du bien. Dans le cas où celui-ci ne respecterait pas cette règle, la bibliothèque pourra encaisser le chèque de dépôt de garantie. L'utilisateur sera alors suspendu de son droit d'accès.

**Art. 13** : En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents, au travers de rappels. Si cette disposition s'avérait vaine, la bibliothèque pourra encaisser le dépôt de garantie, au bout de 3 mois de retard. L'utilisateur sera alors suspendu de son droit d'accès.

**Art. 14** : La reprographie d'extraits ou d'ouvrages est strictement interdite.

**Art. 15** : Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

**Art. 16** : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque.

**Art. 17** : L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque.

## **IV. Application du règlement**

**Art. 18** : Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

**Art. 19** : Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

**Art. 20** : Le personnel de la bibliothèque est chargé, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à usage public.

**Art. 21** : Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la bibliothèque.

## **V. Horaires d'ouverture**

**Art. 22** : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la Bibliothèque de l'Ostau Bearnés sera ouverte deux demi-journées par semaine.

Les jours d'ouverture seront précisés ultérieurement

## **Autorisation parentale**

A faire remplir pour l'inscription des enfants de moins de 16 ans

Je soussigné(e)

*Nom :*

*Prénom :*

*Adresse :*

*Téléphone :*

père     mère     tuteur

autorise l'enfant

*Nom :*

*Prénom :*

*Date de naissance :*

A emprunter des documents à la bibliothèque de l'Ostau Bearnés

livres enfants

livres adultes

Je m'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la bibliothèque.

Date

Signature